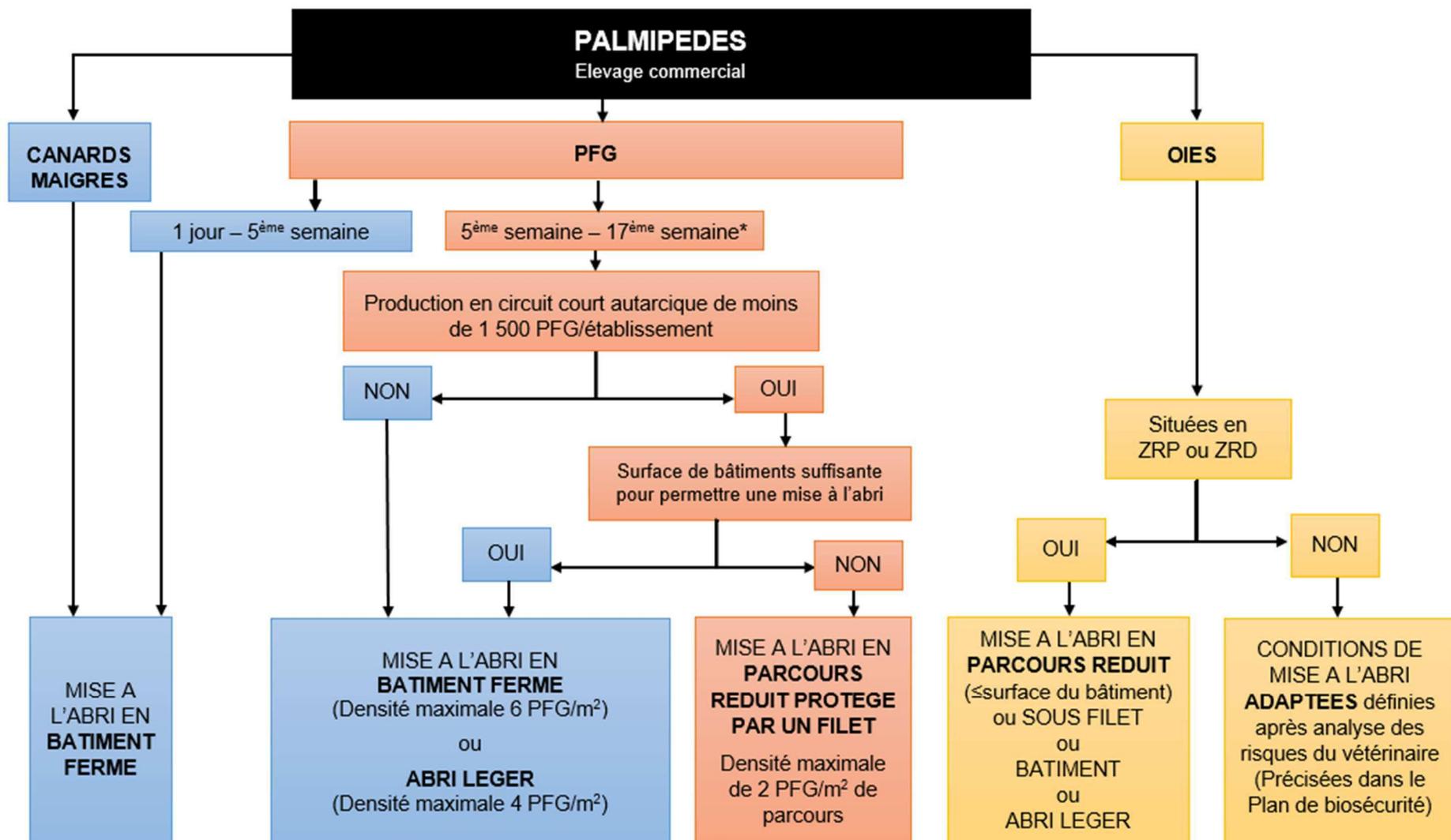


ANNEXE II : CONDITIONS DE MISE A L'ABRI DES VOLAILLES : LOGIGRAMMES DE DECISION



* En ZRD/ZRP en risque modéré, ces conditions s'appliquent uniquement aux palmipèdes de moins de 42 jours d'âge le jour du relèvement du niveau de risque.